JOINT VENTURES

Il s'agit d'un accort adopté entre deux sociétés ou plus en vue de créer une société nouvelle où les risques, les contrôles et les objectifs seront communs. Elle aura un objet social concret, elle se consacrera à des projets et à des affaires permanentes et donnera lieu à l'introduction ou a l'apport de nouvelles technologies.

Source : Chambre de Commerce Belgo - Luxembourgeoise - Brésilienne

Rue Ph. Dewolfsstraat, 15

1170 Bruxelles Tel: 02/673 69 03 Fax: 02/673 69 03